

INFOS DOUANE



Publication mensuelle éditée par la Direction Générale des Douanes décembre 2006

Nouvelle aérogare Houari Boumediène

La nouvelle aérogare d'Alger, inaugurée par le Président de la République le 5 Juillet 2006, a traité pas moins de 350.000 passagers durant le premier mois de sa mise en service, soit près de 15% de son trafic annuel...



Nomination de Mohamed Abdou Bouderbala au poste de Directeur Général des Douanes

Le ministre des Finances, M. Mourad Medelci, a présidé la cérémonie d'installation de M. Mohamed Abdou Bouderbala dans ses nouvelles fonctions de directeur général des Douanes, en remplacement de M. Sid Ali Lebib, le Mardi 27 juin 2006.

Le nouveau responsable des Douanes algériennes avait occupé d'importantes fonctions au ministère des Finances, notamment celles de directeur général des Impôts depuis l'année 2000. La cérémonie d'installation s'est déroulée au siège du ministère des Finances.



PORT D'ALGER LES MESURES D'URGENCE

M. Mourad Medelci et Mohamed Maghlaoui, respectivement ministre des Finances et ministre des Transports accompagnés par le directeur général des Douanes ont effectué récemment une visite de travail au Port d'Alger.

SOMMAIRE

- Passage de témoin à Mohamed Abdou Bouderbala.
- Port D'Alger : les mesures d'urgence.
- Le bilan: un an après l'entrée en vigueur de l'accord Algérie- Union Européenne.

EDITO

Compte tenu des évolutions intervenues dans la sphère économique aussi bien sur le plan national qu'international, l'administration des douanes, plus consciente que jamais des enjeux, s'appête à initier un programme ambitieux de modernisation durant les années 2007-2010.

Ce programme a pour objectif de garantir à terme une vision véritable et renouvelée de l'action douanière.

La modernisation s'impose en tenant compte également des dysfonctionnements constatés. C'est pourquoi, au demeurant, la direction générale des douanes entend y remédier définitivement.

Pour les prochaines échéances, jusqu'à la fin 2010, la douane algérienne s'attellera à concrétiser ses projets qui sont à la fois prioritaires et structurants. Parmi les plus importants, il faut citer :

I) Le renforcement de l'action normative par :

1°) la refonte du code des douanes permettant de ce fait, une plus grande simplification des procédures et des règles du contentieux douanier;

2°) la fixation des modalités pratiques d'application des différentes dispositions de ce code;

3°) Une meilleure maîtrise des éléments de taxation (espèce tarifaire, origine et valeur en douane)

4°) La mise en place d'un système performant de lutte contre les fraudes commerciale et douanière (contrôle à posteriori, collaboration interservices, service aérien);

5°) Le développement du système de sélection des contrôles et de gestion des risques par une automatisation maximale. Cette action permettra :

-a) une meilleure facilitation du commerce extérieur;

-b) la libération immédiate des marchandises sans risques potentiels;

-c) un contrôle rigoureux basé sur la technique du ciblage;

-d) la limitation du pouvoir discrétionnaire des agents des douanes qui constitue une source de dysfonctionnement;

6°) L'exercice permanent du contrôle interne par l'élaboration des programmes annuels de contrôle et la responsabilisation des agents des douanes.

II) L'amélioration permanente des conditions de vie et de travail des agents des douanes.

Les différents chantiers évoqués ci-dessus constituent la feuille de route de l'administration des douanes, permettant ainsi l'élaboration d'un panel d'indices de performance et plus tard, de contrats de performance.

Tous ces objectifs, bien entendu, nécessitent le soutien, aussi bien des fonctionnaires des douanes que des opérateurs économiques.

Le Directeur Général des Douanes

A l'issue de cette visite, des mesures ont été prises pour remédier aux dysfonctionnements constatés et apporter des correctifs à des situations fort préjudiciables aussi bien à l'administration des douanes qu'au fonctionnement du port.



La visite du dépôt de la recette de l'inspection divisionnaire des régimes particuliers a permis de constater l'ampleur des courants de fraude, qui consistent notamment en des tentatives d'importation frauduleuse de pièces détachées automobiles. Les mesures

sous enchères, les pièces détachées seront détruites, a fait savoir M. Medelci. Le ministre a noté que la mise sur le marché des produits prohibés va à l'encontre de l'objectif de protection du consommateur.

Autre constat: le nombre élevé des véhicules entreposés au niveau du terminal auto de l'inspection principale de visite des voyageurs. Le nombre de véhicules en souffrance est actuellement de 56. Certains véhicules ne remplissent pas les modalités



pour endiguer ce fléau prévoient notamment des sanctions plus lourdes contre les importateurs de produits prohibés. C'est ainsi qu'au cours de la visite, le ministre des Finances a annoncé que la sanction, consistant en la saisie du véhicule, frappera les auteurs d'importations prohibées qu'elles soient dissimulées ou non à l'intérieur du moyen de transport. Jusqu'ici la saisie du véhicule était décidée uniquement dans le cas où la marchandise était dissimulée dans des cachettes aménagées dans le véhicule.

De plus les marchandises saisies ne seront plus remises sur le marché local à travers les ventes

d'âge vu les conditions d'importation introduites par la loi de finances 2006. Les aires de dépôt temporaire ne sont pas suffisantes pour garder, sous douane, les véhicules non conformes aux lois et règlements. Le directeur général des Douanes M. Bouderbala a annoncé que les véhicules de moins de trois ans arrivés durant la période de tolérance douanière seront traités au cas par cas.

Il a indiqué en outre qu'un recensement de tous les dysfonctionnements, dus aux dispositions législatives, est en train de se faire, en vue de les corriger dans le cadre de la loi de finances pour 2007. Il est question de mettre en

place des procédures claires en matière de dédouanement.

L'engorgement du port d'Alger est un problème épineux qui a été depuis toujours une préoccupation des pouvoirs publics. Les conteneurs de produits avariés et ceux objet de contentieux représentent une contrainte importante, a expliqué le DG du port M. Bourouaye. "On a réussi à détruire 223 conteneurs et on est en négociation avec le ministère de l'Environnement pour évacuer les 220 conteneurs restants". Il faut savoir que la destruction d'un conteneur coûte 10 millions de centimes. "Il faut que la loi vous permette de céder le conteneur vide", note M. Medelci.

M. Bouderbala a instruit le directeur régional des douanes pour réactiver la commission du désengorgement pour évaluer de façon précise les conteneurs en souffrance et de déterminer les causes des séjours prolongés.

En outre et pour apporter une solution radicale, il a instruit les services pour une application stricte des dispositions de l'article 205 du code des douanes (voir encadré). Un communiqué de presse a par ailleurs été diffusé pour informer les opérateurs économiques de ces mesures.

Autre constat, au niveau de faire réserver aux engins de travaux publics (bulldozers, dumpers, bétonnières...) et devant le constat des retards dans l'enlèvement de ces engins, M. Medelci a demandé aux responsables portuaires de revoir à la hausse les surestaries.

les mesures destinées aux opérations commerciales et visant le désengorgement de l'enceinte portuaire

L'administration des douanes informe les importateurs que sont constituées d'office en dépôt conformément aux dispositions de l'article 205 du code des douanes :

- 1)- les marchandises importées qui n'ont pas été déclarées dans le délai de 21 jours.
- 2)- les marchandises déclarées en détail:

a) Pour lesquelles le déclarant ne se présente pas et qui sont laissées en instance dans le service pendant plus de quinze (15) jours.

b) Qui ne sont pas enlevées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'obtention de la mainlevée.

A l'expiration du délai de séjour de quatre (04) mois les marchandises seront proposées systématiquement à la vente aux enchères publiques.

Port d'Alger 95,5 kg de résine de cannabis traités saisis

Quatre-vingt-quinze kg 500 g de résine de cannabis traités ont été saisis, le 09 septembre 2006 au port d'Alger.

En effet, lors d'une opération de fouille approfondie d'un véhicule, au cours du traitement au départ du navire Tarek Ibn-Ziyad, à destination de Marseille.

Les agents de l'Inspection Divisionnaire des Régimes particuliers ont réussi à déjouer cette importante opération frauduleuse. Ils ont entamé la fouille du véhicule suite au résultat de l'opération de ciblage.

Le trafiquant a voulu profiter des facilitations accordées par les services des Douanes pendant la phase de retour de la communauté algérienne établie à l'étranger.

ADRAR

Une quantité de 189,8 kg de kif traité a été saisie le 21 Septembre 2006, par une patrouille des douanes au lieu-dit Zaouiet Reggane relevant de l'inspection divisionnaire des douanes d'Adrar. La valeur de la marchandise, qui était dissimulée dans un véhicule de marque Toyota Station type 4x4, est estimée à près de 7,6 millions DA, et le véhicule saisi à 800.000 DA.

les mesures visant les voyageurs

L'administration des douanes informe les voyageurs que l'importation de pièces détachées usagées de véhicules et d'engins est interdite.

La constatation par les services des douanes de la détention de telles marchandises lors de passage à la frontière (maritime ou terrestre), entraîne:

- la confiscation du véhicule (particulier ou utilitaire) et des marchandises.
- Une amende égale à une fois la valeur des marchandises confisquées (marchandises et véhicule)
- Une peine d'emprisonnement de deux (02) à six (06) mois.

Par ailleurs sont confiscables d'office, lorsque leur nombre et quantité dépassent les besoins raisonnables d'un voyageur, les marchandises énumérées ci-après:

les appareils électroménagers usagés, effets vestimentaires et accessoires de vêtements, produits cosmétiques, bijouterie de fantaisie, peignes, barrettes et articles similaires, pellicules photos, bandes magnétiques audio et vidéo et CD, tapis, produits alimentaires de consommation humaine et animale, fruits frais ou secs ou en conserves.



une douane performante

L'aéroport d'Alger est desservi en sus de la compagnie nationale par 13 compagnies étrangères mais d'autres sont annoncées pour un proche avenir,

exemple Itihad, Ibéria et des compagnies chinoises ayant manifesté leur souhait d'investir le marché algérien.

La douane algérienne a mis en place une organisation lui permettant d'assumer ses missions tout en assurant un traitement rapide, discret et efficace des voyageurs.

M. Benamar Reg directeur régional d'Alger extérieur a affirmé lors d'une visite au profit des représentants de la presse nationale que la douane a démontré en un laps de temps sa capacité d'être un facteur accompagnateur d'une aussi importante infrastructure avec un trafic aussi dense.

La mise à sa disposition de locaux, au niveau de la tour, a grandement facilité l'installation du service. En effet, les services administratifs



de l'inspection divisionnaire des douanes occupent une superficie de 700 m². Quant aux services opérationnels, ils occupent plusieurs bureaux dans les zones sous douane.

M Benamar Reg précisera, en outre que l'entrée en exploitation de cette nouvelle aéroport a coïncidé avec la saison estivale, les effectifs des douanes ont été soumis à un rythme de travail de 10 à 12 heures par jour.

Les différentes brigades ont eu à traiter près d'un million de voyageurs, dans des conditions satisfaisantes durant la période estivale. Cette nouvelle aéroport est composée de deux



zones pour les arrivées et deux autres pour les départs. Chacune compte deux salles équipées, toutes les deux, de deux scanners qui facilitent la gestion des flux.

Le nouveau matériel de détection permet l'intervention automatique et aisée des agents des douanes et également ceux de la Sûreté nationale, la fraude a ainsi diminué de 50% grâce à l'introduction d'équipements modernes.



social : une préoccupation permanente

L'e directeur général des Douanes M. Mohamed Abdou Bouderbala a effectué une visite de travail à la cité douanière de Dar El Beida accompagné par des cadres centraux ainsi que par M. Belkacem Charafa secrétaire général du syndicat national des Douanes. Après l'inspection du cèlibatorium et des équipements collectifs, il a partagé le repas du Ftor avec le personnel.

Le premier responsable de l'institution après avoir constaté la qualité des prestations assurées par les responsables des œuvres sociales, il a exhorté ces derniers à déployer plus d'efforts afin d'améliorer la qualité du service, notamment au sein des brigades du grand Sud. Il a demandé aussi d'engager une réflexion devant aboutir à un programme de prise en charge optimale des agents qui seront affectés aux postes d'observation sur les frontières terrestres.



cérémonie de présentation

M. Sid Ali Lebib a présenté les cadres centraux au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée au siège de la Direction Générale. En outre, il a remercié l'ensemble des fonctionnaires pour les efforts et l'abnégation dont ils ont fait preuve lors de son passage à la tête de l'institution, il n'a pas manqué de souhaiter le succès à son successeur.



Le bilan: un an après l'entrée en vigueur de l'accord d'association Algérie-Union européenne

Les tableaux ci-contre reprennent les chiffres consolidés pour toute l'année d'application de l'accord d'association entre l'Algérie et la communauté européenne (septembre 2005 à août 2006) comparés à ceux de la période précédente.

Valeurs en millions US\$

Importations	Sept 05 Août 06	Sept 04 Août 05	Evolution
Globales	20 033	20 282	- 1,23%
D'origine de l'EU	10 783	11 649	- 7,43%
Part de l'UE	53,83%	57,44%	/

Valeurs en millions US\$

Importations de produits	Sept 05 Août 06	Sept 04 Août 05	Evolution
Bénéficiant préférences	4 097	4 176	- 1,89%
Ne bénéficiant pas de préférences	6 686	7 473	- 10,53%
Importations totales de l'UE	10 783	11 649	-7,43%

Valeurs en millions US\$

Produits	Sept 05 Août 06	Sept 04 Août 05	Evolution 05/04
Annexe 2	2 671	2 751	- 2,91 %
Protocole 2	1 289	1 310	- 1,60 %
Protocole 4	4	2,6	+ 34,62 %
Protocole 5	133	113	+ 17,70 %
Total	4 097	4 176	- 1,89 %

Exportations	Sept 05 Août 06	Sept 04 Août 05	Evolution
Produits agricoles *	70	52	+ 34,62 %
Produits industriels**	521	523	- 0,38 %
Exportations UE	592	584	+ 1,37 %
Exportations Monde	967	873	+ 10,77 %
Part UE	61,22 %	66,90 %	/

TENDANCE GENERALE DES INDICATEURS DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'ALGERIE POUR LES 10 MOIS 2006

	10 MOIS 2005		10 MOIS 2006*		EVOL. USD(%)
	DA	USD	DA	USD	
IMPORTATIONS	1 276 714	17 398	1 281 891	17 584	1,07
EXPORTATIONS	2 753 728	37 985	3 282 931	45 039	18,57
BAL. COMMERCIALE	1 477 014	20 587	2 001 040	27 455	33,36
Tx DE COUVERTURE	218		256		

* RESULTATS PROVISOIRES

EVOLUTION PAR RAPPORT AUX 10 MOIS 2005

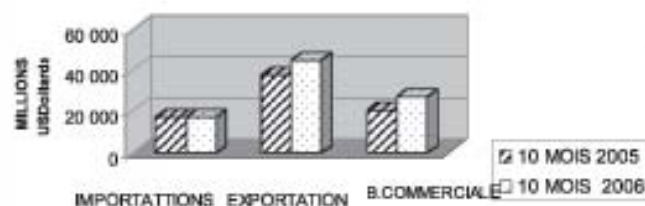
IMPORTATIONS : 17,58 Milliards de Dollars US (augmentation de 1,07%)

EXPORTATIONS : 45,04 Milliards de Dollar US (augmentation de 18,57 %)

BALANCE COMMERCIALE : Excédent de 27,46 Milliards de Dollars US

Taux de COUVERTURE des IMPORT par les EXPORT (%) :256%

EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE PERIODE : 10 MOIS (2005/2006)



Directeur de la publication
Mohamed Abdou BOUDERBALA

responsable exécutif

Arab Ouggad

ont collaboré

Yacine Ianem

Zehra Oulmane

Nordine Alleg

Djamel Benarab

crédit photo

EI Moudjahid

APS

All Khedir

Boussad Masdoua

www.douane.gov.dz